DOSSIER DE PRESSE
Vendredi 29 mai 2020

COVID-19

POURSUITE DU PLAN D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Sommaire

ÉDITORIAL DE CAROLE DELGA 03

LA RÉGION FÉDÈRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR SOUTENIR LES HABITANTS ET ENTREPRISES D'OCCITANIE 05

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE 06

L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19 08

- LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN 09
- LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER 13
- LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANTS ET LES SALARIÉS 16
- LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE DANS DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT SÉCURISÉES 19

L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR 21

- LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 22
- LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE 23
- LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE 25
- LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX 27
- LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE 28

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

La Région reste aux côtés des habitants :

Soutien aux entreprises : **0800 31 31 01** gratuit

Accompagnement Emploi – Formation : **0800 00 70 70** gratuit

Transports à la demande pour le personnel soignant : **0805 460 306** gratuit

NOUS AMPLIFIONS LE PLAN D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

© Grollier Philippe - Région Occitanie

La crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois, engendre aujourd'hui une crise économique qui s'annonce sans précédent. Les chiffres du chômage qui viennent d'être publiés, nous met collectivement face à un défi majeur pour lequel ***j'appelle à une mobilisation pleine et entière de tous les acteurs de la société en Occitanie****.*

Après un premier plan d'urgence sanitaire, économique et solidaire voté le 3 avril dernier, ***la Région poursuit sa mobilisation aux côtés des populations, associations et entreprises*** *particulièrement impactées par la crise sanitaire COVID-19.*

Je souhaite que nous agissions fortement, intelligemment, ***en concertation avec les professionnels et acteurs du territoire****, et en actionnant tous les leviers dont dispose la Région. Au regard de l'évolution constatée des enjeux, de reprise d'activité,* ***j'ai souhaité déployer de nouvelles aides, ajustées sur-mesure aux différentes situations, filières et difficultés rencontrées****.*

Cela concerne tout d'abord la ***poursuite de l'équipement sanitaire de notre population****, avec notamment la décision partagée avec un certain nombre de Départements et d'Intercommunalités d'assurer l'équipement de tous les habitants d'Occitanie en* ***masques en tissu lavables et réutilisables****, particulièrement nécessaires compte tenu de l'adaptation des mesures barrières dans le cadre du déconfinement. Diffusés en coordination avec les territoires de proximité, ce sont ainsi 6 millions de masques en tissu réutilisables qui ont été achetés. Ils sont destinés à la fois à nos lycéens, transporteurs, passagers de bus, personnels mais aussi à la population.*

Face au double constat de la fragilisation de l'accès de certaines familles à une alimentation de qualité (fermeture des restaurations collectives) et des difficultés de vente des producteurs et transformateurs, la Région a co-construit avec les acteurs associatifs et les chambres d'agriculture, une opération de ***dons alimentaires « Bien manger pour tous » en faveur des publics en difficulté, et particulièrement les familles de lycéens boursiers****.*

Nous portons également une ***responsabilité forte auprès des entreprises et des salariés*** *du territoire régional.*

La Région a donc adapté ses aides à l'évolution de la crise économique, notamment par la ***création dans le cadre du fonds de solidarité national d'un nouveau volet exceptionnel*** *en Occitanie au titre des pertes constatées en avril. Ce volet « 2 Bis Occitanie », destiné à la fois aux indépendants et entreprises de 0 à 50 salariés permettra d'élargir le nombre de bénéficiaires du volet 2 créé par l'Etat en mars, en le rendant nettement moins restrictif. Preuve du besoin et de la pertinence de cette nouvelle aide, ce sont près de 3 000 demandes qui ont été reçues depuis le 18 mai, date de l'ouverture de la plateforme.*

En complément, pour permettre la reprise d'activité et le déconfinement aux secteurs économiques les plus impactés, la Région réabonde et étend l'éligibilité des principaux dispositifs créés en avril (prêts et pass rebond, fonds pêche etc). Elle lance à compter du 4 juin prochain ***un fonds L'Occal dédié aux acteurs du tourisme, aux commerces de proximité et à l'artisanat****. Inédit en France par son ampleur et son caractère partenarial, ce fonds de près de 80 M€ abondé par la Région, la Banque des territoires, les 12 Départements et 145 Intercommunalités engagées à nos côté, vise à accompagner en fonds de roulement comme en investissement les entreprises et à accompagner la réouverture de ces entreprises selon des modalités conformes au contexte sanitaire.*

Autre mesure prise rapidement, ***la Région entourée de tous les professionnels de la viticulture****, s'engage dans un* ***plan de soutien à la filière viticole****. Déjà durement fragilisé par la taxe Trump et le Brexit, la crise sanitaire induisant la fermeture des bars et restaurants, achève aujourd'hui un secteur d'activité en souffrance. Il est essentiel que nous soyons tous unis pour répondre à l'enjeu et sauvegarder les emplois de la viticulture. La qualité de nos vins est l'une de notre meilleure ambassadrice en France comme à l'étranger, nous nous devons de nous battre pour la sauvegarder !*

L'ensemble des mesures présentées aujourd'hui portent le plan d'urgence régional à plus de 370 M€ pour un effet levier de 600 M€.

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

LA RÉGION FÉDÈRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR SOUTENIR LES HABITANTS ET ENTREPRISES D'OCCITANIE

LA COOPÉRATION ENTRE **L'ÉTAT & LA RÉGION**

- La **cellule de continuité économique**, coprésidée par l'Etat et la Région, qui a permis la **conception d'une grande part des aides aux entreprises**
- Le **Plan exceptionnel** en faveur du **secteur aéronautique**
- Le **Fonds de solidarité** soutenant les **indépendants et entreprises de moins de 50 salariés**
- Le **Plan de relocalisation** de l'économie régionale
- Le **Plan Pêche et Conchyliculture** pour soutenir les acteurs du secteur durement touchés
- Le **Fonds solutions associations** afin d'accompagner les **secteurs culturel, sportif, de l'économie solidaire et sociale**

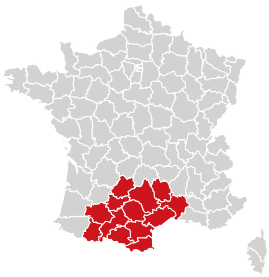

LA COOPÉRATION ENTRE **LA RÉGION & LES TERRITOIRES**

- La **commande de 16 millions de masques** pour les soignants, les voyageurs et les habitants
- Le **Fonds L'OCCAL** pour relancer l'activité du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat, avec 12 Départements et 145 Intercommunalités
- Le **Fonds conchyliculture** avec le **Département l'Hérault**

LA COOPÉRATION ENTRE **LA RÉGION & LES CHAMBRES CONSULAIRES**

- **Opération « Bien manger en Occitanie »** pour aider les plus démunis tout en soutenant les producteurs de l'Occitanie avec les Chambres régionale et départementales de l'agriculture
- **La plateforme solidarite-occitanie-alimentation.fr** pour créer des débouchés pour les agriculteurs et viticulteurs régionaux avec les Chambres régionale et départementales de l'agriculture
- Un **Plan exceptionnel et collectif** en faveur de la **viticulture régionale** avec la Chambre régionale d'agriculture
- L'**aide psychologique aux chefs d'entreprises** de l'Occitanie avec la Chambre régionale de commerce et d'industries
- Le **numéro unique d'appel gratuit** pour les entreprises régionales **0800 31 31 01** avec les Chambres régionale et départementales de commerce et d'industries
- La **cellule de continuité économique** qui a permis la conception d'une grande part des aides aux entreprises avec la Chambre régionale de commerce et d'industries

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Mesures inchangées depuis le 3 avril 2020

LA RÉGION PROTÈGE **CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN**

MESURE 3
Adaptation de l'offre de transport et mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnels soignants ..... **2,5 M€**

LA RÉGION PROTÈGE **CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER**

MESURE 6
Contribution à la continuité pédagogique pour les lycéens et étudiants ..... **1,5 M€**

MESURE 8
Offre de formation adaptée et maintien des rémunérations pour les demandeurs d'emploi en formation..... **6 M€**

MESURE 9
Un plan « Former plutôt que licencier » pour les salariés de l'Occitanie ..... **4 M€**

LA RÉGION FAVORISE **L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE**

MESURE 22
Accroître l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux

LA RÉGION PRÉPARE **LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE**

MESURE 27
La Région promeut la destination Occitanie ..... **3 M€**

MESURE 28
Soutien au secteur du thermalisme, du bien-être et du thermoludisme

PARTIE A : L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19

PARTIE B : L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

LA RÉGION PROTÈGE **LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S**

MESURE 11
Adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire pour les entreprises de + de 10 salariés en crise de trésorerie suite au COVID-19 ..... **10 M€**

MESURE 13
La Région co-préside aux cotés de l'Etat la réunion de la cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

MESURE 14
Exécution des contrats et marchés, continuité des paiements des subventions et facilitation des règlements, notamment pour les transporteurs routiers ..... **30 M€**

MESURE 15
Suspension des remboursements des avances remboursables et exonération de loyers des entreprises hébergées en pépinières gérées par la Région et les petites entreprises des ports régionaux ..... **7,5 M€**

LA RÉGION **AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX**

MESURE 29
Solutions associations Occitanie ..... **5 M€**

LA RÉGION LANCE **UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE**

MESURE 30
Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie ..... **45 M€**

MESURE 31
La Région dédie avec ses partenaires un Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir

PLAN RÉGIONAL D'URGENCE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

Mesures complétées ou créées au 29 mai 2020

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN

MESURE 1
Commande de 16 millions de masques dont 6 millions en tissu ..... **20 M€**

MESURE 2
Soutien aux entreprises régionales produisant du matériel sanitaire, et renfort de l'autonomie dans l'approvisionnement avec la création de la société « Occitanie Protect » ..... **1 M€**

MESURE 4
Bien manger en Occitanie : la Région soutient les associations d'aide alimentaire ..... **2 M€**

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER

MESURE 5
Accompagnement des parcours en formations paramédicales et sociales..... **6,7 M€/MOIS dont 3,9 M€** pour le versement des indemnités aux étudiants infirmiers et aides-soignants

MESURE 7
Action en faveur de la mobilité internationale des étudiants ..... **1,3 M€**

LA RÉGION PROTÈGE LES NTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S

MESURE 10
« Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » pour les entreprises moins de 50 salariés ..... **50 M€**
Création d'un volet 2 bis au fonds de solidarité

MESURE 12
Un service régional de proximité instauré / soutien juridique et psychologique ..... **910 000 €**

MESURE 16
Soutien des traditions camargaises . **950 000 €**

MESURE 17
Soutien aux entreprises impactées par le prolongement de la fermeture de la RN 116

LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE DANS DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT SÉCURISÉES

MESURE 18
Reprise des transports li0 en toute sérénité

PARTIE A : L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19

PARTIE B : L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

MESURE 19
Augmentation de l'enveloppe régionale pour le prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer les besoins immédiats..... **27 M€**

MESURE 20
Extension du Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise ... **48,5 M€**

MESURE 21
Un nouveau plan Ader exceptionnel pour soutenir le secteur aéronautique

LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

MESURE 23
Création d'un Fonds d'urgence pour la Pêche et la Conchyliculture ..... **2,2 M€**
1 M € de complément en mai

MESURE 24
Création d'un plan de soutien à la filière viticole ..... **7 M€**

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

MESURE 25
L'OCCAL, un fonds unique en France, pour le tourisme, le commerce de proximité et l'artisanat ..... **près de 80 M€**

MESURE 26
Appel à soutenir le pouvoir d'achat des touristes français

LA RÉGION LANCE UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

MESURE 32
Adoption d'un plan de solidarité «Eurorégional» et participation au fonds de solidarité Afrique (Cités Unies de France) ..... **720 000 €**

PARTIE A :
L'OCCITANIE PROTÈGE FACE AU COVID-19

1 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN

MESURE 1
Commande de 16 millions de masques et de matériel de protection ..... **20 M€**

MESURE 2
Soutien aux entreprises régionales produisant du matériel sanitaire et renfort de l'autonomie dans l'approvisionnement avec la création de la société « Occitanie Protect » ..... **1 M€**

MESURE 3
Adaptation de l'offre de transport et mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnels soignants ..... **2,5 M€**

MESURE 4
La Région favorise les dons alimentaires : Bien Manger en Occitanie

2 - LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER

MESURE 5
La Région garantit la poursuite des parcours en formations paramédicales et sociales ..... **6,7 M€**

MESURE 6
Contribution à la continuité pédagogique pour les lycéens et étudiants ..... **1,5 M€**

MESURE 7
La Région soutient la mobilité internationale des étudiants ..... **1,3 M€**

MESURE 8
Offre de formation adaptée et maintien des rémunérations pour les demandeurs d'emploi en formation..... **6 M€**

MESURE 9
La Région déploie pour les salariés le plan « Former plutôt que licencier » ..... **4 M€**

3 - LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S, ET LES SALARIÉ.E.S

MESURE 10
Un fonds régional de solidarité pour les entreprises de moins de 50 salariés : ..... **50 M €**
pour les mois de mars et avril

MESURE 11
Adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire pour les entreprises de + de 10 salariés en crise de trésorerie suite au COVID-19 ..... **10 M€**

MESURE 12
La Région a instauré un service régional de proximité ..... **910 000 €**

MESURE 13
La Région co-préside aux cotés de l'Etat la réunion de la cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

MESURE 14
La Région assure l'exécution des contrats et marchés, la continuité des paiements des subventions et facilite leurs règlements, notamment pour les transporteurs routiers ..... **30 M€**

MESURE 15
La Région suspend les remboursements des avances remboursables et exonère de loyers des entreprises et associations hébergées par la Région..... **7,5 M€**

MESURE 16
La Région accompagne les traditions camargaises..... **950 000 €**

MESURE 17
La Région soutient les entreprises impactées par le prolongement de la fermeture de la RN 116

4 - LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE DANS DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT SÉCURISÉES

MESURE 18
La Région assure la reprise des transports li0 en toute sérénité

nouvelle mesure
mesure existante complétée

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI NOUS SOIGNENT ET AGISSENT AU QUOTIDIEN

Mesure existante complétée

Mesure 1 - Commande de 16 millions de masques et de matériel de protection : 20 M€ nets pour la Région

La Région, associée aux Départements, a commandé **16 millions de masques, dont 10 millions FFP1 et FFP2 et 6 millions de masques tissu réutilisables** mais aussi du matériel de protection (blouses, gels...). Ces commandes ont permis d'équiper en urgence les centres hospitaliers et professionnels de soins des secteurs publics et privés. Les masques textiles sont distribués gratuitement à tous les habitants, au plus proche des lieux d'habitation. Ces acquisitions représentent un investissement net pour la Région de 20 M€.

À destination des personnels des CHU du territoire et groupements hospitaliers de territoire (FFP2), ainsi que des soignants du secteur privé – EHPAD, infirmiers, médecins, pharmaciens, aides à domicile – leur répartition a été réalisée sur la base d'une cartographie des besoins coordonnée par l'ARS. En partenariat avec les Départements, 6 millions de masques tissus aux normes AFNOR, ont été commandés. Prioritairement distribués aux voyageurs du réseau ferroviaire et routier régionale, ils sont également distribués aux habitants via les intercommunalités et les communes, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi en formation sur les dispositifs régionaux. Des kits complets, comprenant masques et gel hydroalcoolique, seront également remis aux personnels des lycées et aux lycéens.

Enfin, la Région a également récolté des masques et matériels de protection stockés dans certains lycées, au bénéfice de centres hospitaliers et du personnel sanitaire rencontrant une situation d'urgence particulière. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers de masques ont pu être donnés.

Mesure 2 - Soutien aux entreprises régionales produisant du matériel sanitaire et renfort de l'autonomie dans l'approvisionnement avec la création de la société « Occitanie Protect » : 1 M€

De nombreuses entreprises régionales produisant du matériel sanitaire, ou pouvant réorienter leur production dans ce domaine, nécessitent un soutien particulier afin d'adapter, augmenter ou réorienter leur capacité de production et ainsi répondre à la demande. Ces entreprises qui produisent un matériel essentiel pour lutter contre la pandémie (gel hydroalcoolique, visières de protection, masques…) **bénéficient d'un soutien de la Région via 2 dispositions :**

- **Le Pass Rebond**
- **Le dispositif Entreprise en Crise de Trésorerie COVID**, en sus des dispositifs Bpifrance, qui permettra d'intervenir sur les problématiques de trésorerie.

Pour faire face à la crise Covid-19 et assurer notamment une souveraineté sanitaire, la Région Occitanie travaille à la structuration d'un écosystème des entreprises de santé afin de pouvoir s'appuyer sur un tissu de PME capables de fournir des masques, des surblouses mais aussi des tests de diagnostic, du gel, des dispositifs de décontamination, etc.

Nouvelle mesure

Dans ce cadre, une première opération vient d'être réalisée avec la **Banque des Territoires, l'AREC et l'entreprise ariégeoise Adient**, pour créer une société de production d'équipements à base de tissu **« made in Occitanie »** avec les plus hautes certifications : **Occitanie Protect**. Elle permettra la production de 12 millions de masques d'ici la fin de l'année, ainsi que des blouses de protection.

AD'OCC, l'agence de développement économique de la Région, a également réalisé une première cartographie permettant d'entrer en contact avec 145 entreprises d'Occitanie. Une plateforme de mise en relation entre ces entreprises est déjà opérationnelle pour mettre en relation les industriels, entreprises et experts et lancer rapidement une production effective de produits qui permettent de lutter contre le COVID-19.

Parallèlement, la Région, en lien avec ses deux agences l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) et l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) étudie la création d'un opérateur régional de soutien aux investissements pour la relocalisation d'activités stratégiques dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et de l'environnement.

Mesure 3 - Adaptation de l'offre de transport et mise en place d'un service de transport à la demande pour les personnels soignants : 2,5 M€

La Région a adapté les services de transport liO (trains et autocars interurbains) en tenant compte d'un double impératif : limiter les déplacements tout en permettant aux personnels contraints de se déplacer de pouvoir bénéficier d'une offre adaptée. Elle a engagé **2 mesures principales :**

- Dès le 17 mars et jusqu'au déconfinement : **gratuité des services de transports liO** (trains, autocars et TAD) pour l'ensemble des personnes contraintes de se déplacer, dont les professionnels de santé.
- **Depuis le 6 avril, service de transport à la demande pour les personnels des centres hospitaliers et EHPAD** membres des 14 Groupements Hospitaliers de Territoire d'Occitanie (102 établissements) et ayant besoin d'un transport interurbain.

Par ailleurs, la Région a indemnisé les transporteurs routiers titulaires de ses marchés pour un montant de 30 M€ (cf mesure 14).

Nouvelle mesure

Mesure 4 - La Région favorise les dons alimentaires : Bien Manger en Occitanie : 2 M€

Depuis le début du confinement, le budget moyen d'alimentation des familles a augmenté de manière significative. De nombreuses familles n'ont plus accès à la restauration collective, fragilisant encore plus l'accès des jeunes, à une alimentation de qualité. Face à ce constat et aux difficultés de vente des producteurs régionaux, la Région, en concertation avec les associations d'aide alimentaire du territoire et la chambre régionale d'agriculture, a décidé de mettre à disposition des associations des produits frais et locaux pour les familles dans le besoin. **Cette opération « Bien manger pour tous » s'adresse aux familles de lycéens boursiers ainsi qu'aux publics fragilisés** accompagnés habituellement par les associations d'aide alimentaire.

La Région achète des produits frais aux producteurs locaux (fruits, légumes, poissons, fromages, viandes, jus de fruits…). Ils sont remis aux associations d'aide alimentaire pour la constitution de paniers. Les bénéficiaires viennent les récupérer dans l'un des 500 points de collecte prévus sur l'ensemble des 13 départements. **Plusieurs livraisons** seront assurées pour fournir près de 450 tonnes de produits alimentaires aux plus démunis. La Région mobilise une enveloppe de **2 M€** pour cette opération qui pourra bénéficier à près de 30 000 familles en Occitanie.

Toutes les informations sur les points de distribution, ainsi que sur les modalités pour bénéficier de cette aide alimentaire, sur le site de la Région :

https://www.laregion.fr/Operation-Bien-manger-pour-tous

LA RÉGION PROTÈGE CELLES ET CEUX QUI ONT BESOIN DE SE FORMER

Mesure 5 - La Région garantit la poursuite des parcours en formations paramédicales et sociales : 6,7 M€ par mois **dont 3,9 M€** pour le versement des indemnités aux étudiants infirmiers et aides-soignants

- **Continuité pédagogique** en maintenant tous les moyens accordés aux organismes de formation que la Région autorise pour les formations paramédicales et sociales ; en particulier avec la mise à disposition de plateformes de formation à distance.

Nouvelle mesure

- **Aide exceptionnelle de 300€ par semaine pour les élèves aides-soignant.es et étudiant.es** en soins infirmiers en stage sur le front du Covid-19 en structures de santé et médico-sociales, publiques et privées, dans le cadre de leurs formations financées par la Région. Cette aide couvre une période de 8 semaines au cours de la crise sanitaire.
  Lien vers la plateforme de dépôt de demande d'aide exceptionnelle «sur le front du Covid»: https://mesaidesenligne.laregion.fr/aides/#/croccitanie/connecte/F_DSOL_SOIGNANT/depot/simple
- **Poursuite de toutes les aides de la Région,** même si les parcours de formations, dont certains stages, sont perturbés.

Sans aucune formalité à faire, maintien du versement :

- des bourses sous condition de ressources aux 4077 bénéficiaires,
- des rémunérations des demandeurs d'emploi en formation de niveau 3 (formations d'ambulancier.e, d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant.e, d'accompagnant éducatif et social),
- des aides dédiées aux signataires d'un contrat avec la Région pour la fidélisation d'aide-soignant.e.s dans les territoires ruraux auprès des employeurs de l'aide à domicile et des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées,
- des indemnités de stage aux 6698 étudiant.e.s en soins infirmiers (versement par l'intermédiaire des organismes de formation, financés pour cela par la Région).

- **Cumul des aides de la Région avec les rémunérations des employeurs si les apprenant.e.s se portent volontaires pour des vacations ou CDD.**

Carole Delga demande la remise anticipée des diplômes :
Lors de sa rencontre avec **le personnel du CHU de Montpellier** le 11 mai dernier, Carole Delga a appelé de ses vœux **une remise accélérée des diplômes des élèves infirmier.e.s et aides-soignant.e.s dès la fin de leur cursus**, afin de favoriser leur embauche dès cet été. Un courrier a été envoyé en ce sens au ministre de la Santé.

Mesure 6 - Contribution à la continuité pédagogique pour les lycéens et étudiants : 1,5 M€

La Région Occitanie se mobilise pour assurer la continuité pédagogique sur l'ensemble de son territoire et permettre à chaque lycéen et étudiant de poursuivre son cursus scolaire dans les meilleures conditions possibles.

- **Mise à disposition de 1 500 ordinateurs portables** aux 8 Universités d'Occitanie pour les étudiants boursiers ne disposant pas d'équipement. Les ordinateurs, livrés dès le 6 avril, ont été remis aux étudiants par les universités.
- **Mise à la disposition des Universités des solutions numériques de la Région** pour déployer des classes virtuelles (travail en groupes interactifs en ligne). En lien avec les Universités, la Région mobilise ses équipements développés pour la formation continue à distance et ses marchés publics pour l'achat de licences dédiées aux classes virtuelles.
- **Saisine des opérateurs téléphoniques** pour leur demander un effort de solidarité envers leurs abonnés étudiants, au travers notamment d'un accès gratuit et illimité aux données.
- **Continuité pédagogique via le numérique éducatif** avec le renforcement de l'ENT (environnement numérique de travail). Le fort investissement collectif des équipes techniques, des services régionaux et des rectorats ont permis d'assurer la gestion du flux (jusqu'à 600 000 connexions par jour, soit 4 fois plus qu'en temps normal).
- **Prêts de 500 ordinateurs** supplémentaires à des élèves boursiers de lycées publics en complément de 151 000 loRdis équipant les lycéens d'Occitanie.
- **Mise à disposition des Cités scolaires de Lectoure et Joffre à Montpellier** pour accueillir des enfants de soignants.

Nouvelle mesure

Mesure 7 - La Région soutient la mobilité internationale des étudiants : 1,3 M€

La mobilité européenne et internationale des étudiants a été fortement impactée par la crise du Covid-19. Or, cette mobilité est un élément essentiel au service de l'insertion des jeunes. La Région Occitanie mène, à ce titre, une politique volontaire auprès des étudiants et des Etablissements d'Enseignement Supérieur d'Occitanie afin de soutenir leurs projets de stages ou d'études à l'étranger. Près de 1 400 étudiants ont ainsi été concernés soit pendant leur séjour ou avant leur départ à l'étranger, tout en ayant engagé des dépenses.
La Région consacre **une enveloppe d'1,3 M€** en faveur de la mobilité internationale, déclinée autour de trois axes principaux :

- **L'intégration de la gestion des cas de force majeure** liés à l'épidémie Covid-19 dans le règlement régional ainsi que le **maintien des bourses en totalité ou en partie** selon les cas identifiés.
- La **création d'un fonds d'urgence d'aide au rapatriement pour les étudiants les plus précaires** correspondant à un forfait de 300€ par étudiant boursier sur critères sociaux.
- **L'allongement des dates de réalisation pour les subventions allouées aux établissements d'enseignement supérieurs** afin de prendre en compte les conséquences de l'épidémie sur les mobilités étudiantes et d'optimiser le budget sur l'année universitaire à venir.

Mesure 8 - Offre de formation adaptée et maintien des rémunérations pour les demandeurs d'emploi en formation : 6 M€

L'expertise reconnue de la Région Occitanie en matière de formation, notamment de solutions « à distance », lui a permis d'**assurer la continuité des parcours pédagogiques de demandeurs d'emploi et de proposer ses services à d'autres Régions.**

- Les organismes de formation ont été invités à rendre accessibles à distance leurs modules de formation, via la plateforme régionale, permettant ainsi **près de 12 000 demandeurs d'emploi** de continuer leur parcours via **750 formations** adaptées pour un suivi à distance.
- Que la formation ait été réalisée à distance ou temporairement stoppée, **la Région maintient la rémunération des stagiaires** pendant la période de confinement pour leur garantir le même niveau de ressources qu'avant la crise sanitaire.
- Enfin, **la Région a mis son expertise au service de 8 autres Régions françaises en leur proposant l'accès à sa plateforme de formation à distance** afin de permettre à tous les demandeurs d'emploi de poursuivre leur formation pendant le confinement.

Mesure 9 - La Région déploie pour les salariés le plan « Former plutôt que licencier » : 4 M€

Dans un contexte marqué par une forte baisse d'activité pour de nombreuses entreprises, la Région Occitanie a souhaité aller plus loin et a lancé le plan « Former plutôt que licencier ». L'objectif : permettre aux salariés de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver et/ou développer des compétences mais aussi pour anticiper la reprise.
A travers ce plan, la Région s'engage à :

- **Apporter un soutien financier aux OPCO** (Opérateurs de compétences) pour soutenir les actions de formation des salariés ;
- **Mettre à disposition sa plateforme de formation à distance** dont les OPCO peuvent s'emparer afin que les organismes sélectionnés puissent proposer aux salariés des modules accessibles de chez eux.

La Région a prévu d'engager 4 M€ pour la mise en œuvre de ce plan.

Pour en bénéficier, les entreprises qui le souhaitent doivent se rapprocher directement de l'Opérateur de compétences (OPCO) auquel elles sont rattachées ou contacter les services de la Région au 0800 00 70 70 (numéro vert).

LA RÉGION PROTÈGE LES ENTREPRISES, LES INDÉPENDANT.E.S ET LES SALARIÉ.E.S

Mesure 10 - Un fonds régional de solidarité pour les entreprises de moins de 50 salariés : 50 M€ pour les mois de mars et avril

Il s'inscrit dans le cadre du fonds Etat de 1 Md€ en mars et 1 Md€ en avril pour les TPE de 1 à 10 salariés.
Le dispositif fonds de solidarité mis en place en Occitanie par l'État et la Région vient en aide aux petites entreprises touchées par la crise. Présenté tout d'abord comme un troisième volet des fonds national et régional de solidarité, il venait compléter les dispositifs d'aides en couvrant les pertes de 40% à 50% du chiffre d'affaires. Pour les mois d'avril et mai, la perte de chiffre d'affaires allant bien au-delà, la Région a adapté son aide, en créant le volet 2 bis cumulable avec le fonds national. Les mesures s'articulent donc en trois mesures :

- **Volet 1 : une aide de l'État de 1 500€,** versée aux indépendants, micro entrepreneurs, TPE dans la situation d'une fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020. Une simple déclaration sur le site de la DGFiP permet de bénéficier de cette aide depuis le 1er avril.
- **Volet 2 : une aide financée par les Régions comprise entre 2000 et 5 000€** pour les indépendants, micro entrepreneurs, TPE dans la situation d'une fermeture administrative ou de baisse de chiffre d'affaires de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020 (sur justificatif). Les dossiers sont déposés sur le site de la Région Occitanie (laregion.fr), l'instruction des dossiers est assurée par la Région dans les conditions fixées par le décret. Le paiement étant assuré par la DRFIP. Le dépôt des demandes est possible depuis le 10 avril.
- **Volet 2 bis :** depuis le début de la pandémie, la Région est fortement mobilisée en faveur des entreprises du territoire.
  Afin de s'adapter à la réalité du terrain et de mieux répondre aux besoins des entreprises, la Région a décidé de faire évoluer son dispositif exceptionnel et a lancé le volet 2 bis, en remplacement du volet 3. Doté de 12 M€ pour le mois d'avril, il prévoit une aide aux entreprises et indépendants, tout statut, de 0 à 50 salariés, avec un chiffre d'affaires supérieur à 35 000€ pour l'année 2019, n'ayant pas eu de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), pas d'accès au volet 2 et n'ayant pu bénéficier du fond de solidarité de l'Urssaf.
  - Une aide de 1 000€ pour les indépendants ;
  - Une aide de 2 000€ pour les entreprises de 1 à 10 salariés ;
  - Une aide 4 000€ pour les entreprises de 11 à 50 salariés.

Nouvelle mesure

Mesure 11 - Adoption d'un dispositif complémentaire et temporaire pour les entreprises de + de 10 salariés en crise de trésorerie suite au COVID-19 : 10 M€

En complémentarité de son Contrat Entreprises en Difficulté et jusqu'au 31 décembre 2020, la Région a mis en place un dispositif temporaire, en lien avec les Commissaires aux Restructurations et à la Prévention et la Banque de France, pour venir en aide aux entreprises saines en crise de trésorerie suite à la crise sanitaire et sans accès suffisant au crédit bancaire.

Dédiée aux entreprises de plus de 10 salariés ayant au moins une année d'existence, cette aide a été constituée d'une avance remboursable correspondant au maximum à 50% des dépenses, avec un plafond d'avance remboursable à 300 000 €. Un différé de deux années pourra être fait, puis s'ouvrira un plan de remboursement sur 6 années au maximum.

Nouvelle mesure

Mesure 12 - La Région a instauré un service régional de proximité : 910 000€

Restant à l'écoute des entreprises et afin de les guider vers l'aide la mieux adaptée à leurs difficultés, la Région Occitanie a mis en place très rapidement **un numéro vert d'appel unique et gratuit : le 0800 31 31 01**. Ce numéro vert est pris en charge depuis la mi-mai par les Chambres de Commerce et d'Industries.
En outre, **la Région propose un conseil juridique en partenariat avec les Barreaux** : elle finance des consultations juridiques d'une heure pour permettre aux entreprises régionales de bénéficier de conseils en droit social et droit bancaire, notamment pour la mise en œuvre de leur plan de continuité de l'activité.
Les entreprises, via le numéro vert régional, sont orientées vers des avocats spécialisés : la première consultation est gratuite. Si le besoin exprimé nécessite une seconde consultation, celle-ci est cofinancée par la Région.
Une enveloppe de 810 000€ est réservée.

Dans ce contexte inédit, **certains chefs d'entreprises se retrouvent dans une grande détresse**. Afin de les soutenir, la Région, en partenariat avec **Présanse Occitanie**, propose **une aide psychologique**, déployée à l'échelle du territoire, **s'appuyant sur un réseau de professionnels**. En lien avec la **CCI Occitanie**, les opérateurs du numéro vert peuvent identifier les chefs d'entreprise ayant besoin d'un soutien et demander à ce qu'ils soient rappelés par un professionnel de santé. La Région mobilise une enveloppe de **100 000€** à parité avec la **DIRECCTE** pour ce dispositif.

Mesure 13 - La Région co-préside aux cotés de l'Etat la réunion de la cellule de continuité économique Etat-Région avec les fédérations des professionnels

Afin de jouer un rôle de relais d'information et d'accompagnement, cette cellule se réunit de manière hebdomadaire. Elle rassemble l'ensemble des fédérations de professionnels d'Occitanie, les chambres consulaires et les institutionnels en charge du développement économique

Mesure 14 - La Région assure l'exécution des contrats et marchés, la continuité des paiements des subventions et facilite leurs règlements, notamment pour les transporteurs routiers : 30 M€

Afin de limiter l'impact de la baisse d'activité de la Région sur celle de ses prestataires, la Région a pris plusieurs engagements et notamment celui de la **continuité de tous les paiements** aux entreprises et associations au titre du plan de continuité.

Par ailleurs, la Région s'engage à faciliter l'exécution des contrats en cours et à ne demander **aucune pénalité de retard** aux entreprises engagées par marché avec la Région.
Enfin, la Région s'engage à verser une indemnité **aux titulaires des marchés régionaux de transports routiers scolaires** ou réguliers dont l'activité a cessé depuis le 16 mars.

Mesure 15 - La Région suspend les remboursements des avances remboursables et exonère de loyers des entreprises et associations hébergées par la Région : 7,5 M€

Afin de préserver les entreprises, la Région Occitanie a décidé de **geler tous les remboursements d'avances**, soit 152 M€ d'encours. Les échéances dues entre le 1er avril et le 30 septembre 2020 n'ont pas ou ne seront pas demandées, et reportées à la fin du plan de remboursement initial.

La Région **exonère par ailleurs de loyers les entreprises hébergées en pépinières régionales** (Montauban, Martres-Tolosane, Réalis à Montpellier), et de redevances domaniales les entreprises installées dans les ports régionaux éligibles au fonds national de solidarité, pour une durée de 6 mois, entre le 1er avril et le 30 septembre 2020.

Par ailleurs, la Région **exonère de loyers les associations hébergées** au sein de bâtiments de la Région pour une durée de 6 mois.

Nouvelle mesure

Mesure 16 - La Région accompagne les traditions camargaises : 950 000€

Après avoir mis en œuvre un plan de soutien au secteur associatif, culturel et sportif, il est apparu essentiel de **préserver la culture camarguaise** dont l'écosystème repose essentiellement sur les manifestations évènementielles dans plus de 110 communes du Gard et de l'Hérault. La Région a mis en place un **fonds de solidarité « Plan Camargue »** octroyant une aide forfaitaire mensuelle de **2 500€ par manade et de 1 000€ pour les élevages de chevaux Camargue**. Les 2 aides ne sont pas cumulables entre elles, mais sont un complément du volet 1 du fonds de solidarité économique déjà présenté.

Nouvelle mesure

Mesure 17 - La Région soutient les entreprises impactées par le prolongement de la fermeture de la RN 116

La pandémie Covid-19 ayant fortement impacté les travaux de remise en état de la RN 116 avec un allongement des délais, la Région souhaite apporter son soutien aux entreprises touchées par la fermeture de cet axe. Aussi, **la Région prolonge le Pass RN 116 jusqu'au 31 décembre 2020**. Les entreprises ayant subi une perte minimale de -15% de chiffre d'affaires, suite aux événements climatiques en janvier 2020, peuvent bénéficier de ce Pass avec **un seuil minimal de perte de chiffre d'affaires qui passe de 10 000€ à 5 000€**, sur le trimestre choisi.

LA RÉGION FAVORISE LA MOBILITÉ DURABLE DANS DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT SÉCURISÉES

Mesure 18 - La Région assure la reprise des transports liO en toute sérénité

Nouvelle mesure

L'offre liO a été remise en service de manière progressive en garantissant l'accès aux moyens d'hygiène (gel hydroalcoolique dans les cars et accès à des points d'eau dans les gares et trains liO). De même, le port du masque étant obligatoire dans les transports, **la Région fournit 20 000 exemplaires aux abonnés des trains** et a également remis 120 000 masques FFP1 et tissus aux conducteurs ainsi que 175 000 masques FFP1 et tissus aux élèves et voyageurs des cars liO.

Afin de préserver l'accès aux transports de ceux qui n'ont pas le choix et afin d'éviter l'usage des véhicules personnels, la présidente de Région a soutenu l'appel du Premier ministre sur **le maintien des salariés en télétravail** dans tous les cas où cela est possible. En la matière, la Région est exemplaire avec ses propres agents.

Pour appliquer la distanciation physique, un siège sur deux est condamné à bord des trains. Sur le littoral et l'étoile toulousaine notamment, **certaines rames sont doublées afin d'augmenter les capacités d'accueil** dans de bonnes conditions sanitaires.

L'offre de trains devrait atteindre 90% à 100% après le 25 mai, sous réserve de l'évolution des mesures de confinement, du risque sanitaire, et dans la limite des possibilités de découchés des conducteurs.

Les mesures sanitaires mises en place en gare et dans les TER :

- **Distanciation physique entre les voyageurs** :
  - A bord des trains : une place sur deux est condamnée, la réservation est obligatoire pour maîtriser les flux grâce au dispositif « Accès Train Serein » (lire ci-dessous), présence de contrôleurs pour garantir l'application des règles.
  - Dans les gares : signalétique spécifique pour organiser les espaces et les cheminements en gare.
- **Toilettes accessibles avec eau et savon** dans les trains et dans les gares, sous réserve des possibilités de gardiennage ;
- **Distributeurs de gel hydroalcoolique** dans les grandes gares de la région ;
- **Renforcement des opérations de nettoyage et de désinfection** dans les gares et dans les trains par des équipes mobiles, plusieurs fois par jour, avec un produit virucide ;
- **Vente de titre de transport sans contact** : via les distributeurs de billets ou l'achat en ligne. L'échange de monnaie sera limité au strict nécessaire ;
- **Messages de prévention et d'hygiène rappelant les « gestes barrières » via les écrans d'affichage et les annonces sonores.**

Nouvelle mesure

« ACCÈS TRAIN SEREIN » : UN DISPOSITIF POUR SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES TRAINS RÉGIONAUX

Pour anticiper la fréquentation des trains et permettre le respect des mesures de distanciation physique à bord, imposant la condamnation d'une place sur deux, **la Région et SNCF déploient le dispositif « Accès Train Serein »**.
En complément de son titre de transport (billet ou abonnement), le voyageur doit, avant son déplacement, s'enregistrer pour obtenir un coupon d'accès. Ce coupon permet de limiter l'accès à bord pour accueillir le nombre de passagers correspondant au nombre de places offertes.
Ce coupon gratuit doit être édité à chaque déplacement. Il est disponible depuis le 7 mai sur le site Internet TER Occitanie, sur l'application TER Occitanie, par appel auprès d'un téléconseiller au **0800 31 31 31**
+ d'infos : https://www.ter.sncf.com/occitanie

Toutes les infos sont accessibles avec Thibot :
Depuis le 4 mai, Thibot, un assistant en ligne est disponible sur le compte Facebook liO TER Occitanie et sur le site TER Occitanie. Ce nouvel outil de réponse personnalisée est accessible 24h/24 et 7j/7. Il permet de trouver les réponses à l'ensemble des questions sur les horaires des trains à la reprise, les mesures commerciales, les gestes barrières et les mesures de nettoyage spécifiques.
+ d'infos : https://www.ter.sncf.com/occitanie

PARTIE B :
L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR

1 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

MESURE 19
Augmentation de l'enveloppe régionale pour le prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer les besoins immédiats en concertation avec les banques et la création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI ..... **27 M€**

MESURE 20
Création et extension d'un Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise..... **48,5 M€**

MESURE 21
La Région soutient le secteur aéronautique et agit en faveur de « l'avion vert »

2 - LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

MESURE 22
Accroître l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux

MESURE 23
La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche, de la conchyliculture avec la création d'un Fonds d'urgence pour la Pêche et la Conchyliculture ..... **2,6 M€**

MESURE 24
La Région lance un plan de soutien à la filière viticole ..... **7 M€**

3 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

MESURE 25
londs L'OCCAL : la Région, les Départements et les EPCI volontaires soutiennent le tourisme et le commerce de proximité ..... **près de 80 M€**

MESURE 26
La Région appelle à soutenir le pouvoir d'achat des touristes français

MESURE 27
La Région promeut la destination Occitanie..... **3 M€**

MESURE 28
La Région soutient le secteur du thermalisme, du bien-être et du thermoludisme

4 - LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

MESURE 29
La Région crée un fonds Solutions associations Occitanie..... **5 M€**

5 - LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

MESURE 30
Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie ..... **45 M€**

MESURE 31
La Région dédie avec ses partenaires un Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir

MESURE 32
La Région coopère au niveau européen et international..... **720 000 €**

nouvelle mesure
mesure existante complétée

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mesure existante complétée

Mesure 19 - Augmentation de l'enveloppe régionale pour le prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer les besoins immédiats en concertation avec les banques et la création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI : 27 M€

- **Le prêt rebond à 0% : 22 M€ pour un effet levier de 120 M€**
  - Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans
  - Prêt de 10 000€ à 300 000€ en parallèle d'un prêt bancaire du même montant
  - Ouvert à toutes les PME à partir d'un an d'existence
- **Le fonds régional de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100 M€ de prêts de trésorerie** auprès des banques afin qu'elles assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises, articulé avec le fonds national.

Mesure existante complétée

Mesure 20 - Création et extension d'un Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise : 48,5 M€

Le Pass Rebond Occitanie s'appuie sur les Pass existants à savoir : le Pass Occitanie, le Pass Tourisme, le Pass Tourisme Social et Solidaire, le Pass Agri-Tourisme, le Pass Agro-Viti Dynamique, le Pass Agri-Valorisation et le Pass Bois. Il est également ouvert aux entreprises conchylicoles et aux entreprises de transformation des produits de la mer.

- **Le montant maximal de la subvention est porté à 200 000€** contre 20 000€ auparavant
- **Un taux de subvention de 50%** pour l'ensemble des filières en augmentation notamment sur les filières agricoles, agro-alimentaires et touristiques
- **Une avance de 50%** à la signature de l'arrêté ou de la convention attribuant l'aide
- **La possibilité de cumul du Pass Rebond Occitanie avec un Pass existant** ainsi que la possibilité d'accorder un Pass Rebond Occitanie sans avoir soldé un Pass préalablement attribué.

Nouveauté : extension du Pass Rebond jusqu'au 31 décembre, des bénéficiaires et des dépenses éligibles au matériel d'occasion.

Nouvelle mesure

Mesure 21 - La Région soutient le secteur aéronautique et agit en faveur de « l'avion vert »

Au regard de la situation du secteur aéronautique, notamment en France et particulièrement en Occitanie, la Région se mobilise pour la sauvegarde de cette industrie qui représente 360 000 emplois en France, dont un tiers en Occitanie, et des milliers d'entreprises.

La Région Occitanie prépare avec l'Etat un **plan ADER exceptionnel pour les entreprises de la filière régionale**. Ce plan exceptionnel est travaillé en concertation avec l'Etat et les acteurs de la filière (GIFAS, pôle Aerospace Valley, Banque de France…) et sera présenté au mois de juillet 2020.

La Région au travers du plan ADER a consacré **depuis 2001 près de 300 M€ à la consolidation de la supply chain régionale**.

LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

Mesure 22 - Accroître l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé le 24 mars dernier une plateforme digitale pour promouvoir la livraison de proximité afin d'aider les producteurs et commerçants du secteur alimentaire du territoire à maintenir leur activité économique, et permettre aux citoyens de consommer local et frais tout en restant à leur domicile. A ce jour, 4 200 producteurs se sont enregistrés sur la plateforme www.solidarite-occitanie-alimentation.fr

La Région a lancé depuis le jeudi 2 avril, une seconde plateforme digitale de mise en relation des producteurs de la région avec les fournisseurs de la grande distribution, afin de favoriser leur approvisionnement et livraison en produits régionaux.
Les producteurs souhaitant s'enregistrer sur cette nouvelle plateforme, se rendent sur le site www.solidarite-occitanie-alimentation.fr/referencement-producteur-pour-les-commercants/ et renseignent les produits qu'ils proposent, ainsi que les modalités de livraison (rayon de livraison, ainsi que les jours).

La Région intervient aussi pour accompagner la livraison. Ainsi, deux mesures sont prises :

- **Une aide à la livraison à destination des producteurs de 80€ par semaine** (avec un effet rétroactif à la date du début du confinement soit le mardi 17 mars). Les exploitants et chefs d'entreprises agricoles inscrits sur la plateforme peuvent faire la demande via un formulaire disponible sur la plateforme.
- La Région accompagne la **création d'initiatives de co-livraison** regroupant plusieurs producteurs ou entreprises agricoles permettant d'assurer un approvisionnement local durable régulier.
  Pour bénéficier de cette aide, un dossier doit être déposé sur le site en ligne www.solidarite-occitanie-alimentation.fr dans l'espace dédié à cet effet. Le montant maximal de l'offre s'élèvera à maximum **3 000€ par initiative**.

Pour les plus démunis, la Région contribue à l'aide alimentaire régionale
Avec le souci d'assurer la continuité de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, en veillant à identifier et intégrer de nouveaux bénéficiaires mis en situation de précarité alimentaire par la crise (étudiant.e.s, travailleurs pauvres, personnes âgées, foyers à faible revenus…), la Région se mobilise :

- En lien avec les services de l'Etat, une coordination régionale est mise en place pour aiguiller et faciliter les dons des distributeurs et producteurs locaux aux associations de l'aide alimentaire ;
- Les associations peuvent bénéficier des aides existantes (aides à l'investissement) ou exceptionnelles (aides à la livraison) mises en place par la Région pour la collecte et la distribution des denrées alimentaires.

Mesure 23 - La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche, de la conchyliculture avec la création d'un Fonds d'urgence pour la Pêche et la Conchyliculture doté au total de 2,6 M€.

Les professionnels de la pêche et de la conchyliculture rencontrent de sérieuses difficultés économiques suite à la crise sanitaire. En effet, les ventes vers les restaurateurs, sur les marchés de proximité, dans la grande distribution pour les huîtres et la pêche ou via les mareyeurs qui approvisionnent les marchés espagnols et italiens à partir des criées d'Occitanie, se sont effondrées avec le confinement. L'activité reprend depuis très lentement.

Ainsi, afin de soutenir ces activités alimentaires, la Région a lancé un « Plan Pêche et Conchyliculture» doté de dispositifs complémentaires et adaptés aux besoins spécifiques des deux filières.

Ce Plan est associé aux mesures mises en place par l'État et la Région relevant **des dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté,** chômage partiel au secteur de la pêche, prêt bancaire Bpifrance, Fond de Solidarité volet 1, et 2 bis report des charges sociales et fiscales…

La Commission Permanente du 29 mai complète les mesures spécifiques à la filière pêche et conchyliculture financées par le fonds d'urgence pêche et conchyliculture, avec :

- Pour la filière conchylicole, une **aide à la trésorerie des entreprises basée sur un montant forfaitaire de 1 000€ attribué** par table conchylicole en lagunes et filière en mer.
  - La Région, le Département de l'Hérault et Sète Agglopôle Méditerranée se sont associés pour abonder le dispositif à hauteur de 3 M€ en concertation avec le comité régional conchylicole de Méditerranée (CRCM)
  - Les partenaires de la filière travaillent par ailleurs sur un plan de relance de la filière y compris avec l'Etat qui participera à ce plan

Nouvelle mesure

- Pour la filière pêche, les compléments au dispositif apportés lors de cette Commission Permanente sont :
  - La contribution à hauteur de 400 000€ du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) régionalisé pour le financement du dispositif d'arrêt temporaire mis en place par l'Etat à destination des chalutiers ;
  - Quelques adaptations techniques du dispositif de solidarité pêche mis en place lors de la CP d'avril ainsi qu'un élargissement du dispositif au mois de mai.

Le Plan Pêche est doté d'une enveloppe globale de **2,6 M€** : **1,2 M € de crédits Région et 400 000 € de FEAMP** pour la Pêche **et 1 M €** pour la conchyliculture.

Nouvelle mesure

Mesure 24 - La Région lance un plan de soutien à la filière viticole : 7M€

Alors qu'elle était déjà fortement impactée par l'instauration de la taxe Trump et par le Brexit, la filière viticole régionale est aujourd'hui fragilisée par les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 avec la perte de nombreux débouchés commerciaux (restaurants, export…). Pour protéger les entreprises des effets de la crise actuelle, et accompagner la reprise commerciale de ce secteur essentiel à l'économie régionale, **la Région Occitanie, l'ensemble des interprofessions (Interoc, IVSO, CIVL, CIVR et la partie gardoise d'Inter Rhône), des syndicats de métiers de la viticulture (Vignerons indépendants, coopérateurs, metteurs en marché) et la Chambre Régionale d'Agriculture, lancent un plan de relance collectif inédit au service des entreprises.**

- Un plan **collectif**, avec un financement et une gouvernance partagés. Le comité de coordination du plan réunit la Région, les interprofessions, les fédérations des métiers vignerons coopérateurs, vignerons indépendants, metteurs en marché (UEVM, Fédération des metteurs en marché direct, Syndicat du négoce des PO, UMVIN Sud-ouest), la Chambre Régionale d'Agriculture et l'agence AD'OCC.
- Un plan **inédit à l'échelle des Régions**, par l'ampleur des moyens mobilisés : **doté de 7 M€ par la Région** sur un principe de cofinancement avec l'entreprise ou l'interprofession (1€ de la Région pour 1€ de l'entreprise ou de l'interprofession).
- Un plan **tourné vers les entreprises** : 80% du budget mobilisé sera dédié à des aides directes pour les entreprises.

LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

Nouvelle mesure

Mesure 25 - Fonds L'OCCAL : la Région, les Départements et les EPCI volontaires soutiennent le tourisme et le commerce de proximité : près de 80 M€

La Région Occitanie, la Banque des Territoires, 12 Départements et 145 Intercommunalités se mobilisent en lançant le fonds L'OCCAL, nouveau dispositif d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans.

L'objet est d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et permettre à ces entreprises de s'adapter rapidement aux exigences très fortes qui vont s'imposer pour la reprise d'activité notamment en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires appropriées. Le dispositif L'OCCAL se concentre sur la phase de redémarrage de l'activité au travers de 2 types d'intervention : des avances remboursables d'aide à la trésorerie et des subventions d'investissement pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et financer des aménagements d'urgence.

Doté d'une enveloppe près de 80 M€, le fonds entrera en vigueur à partir du 4 juin et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020.

Mesure 26 - La Région appelle à soutenir le pouvoir d'achat des touristes français

Chaque année, un tiers des Français ne partent pas en vacances. La crise sanitaire et économique devrait encore aggraver cette situation cette année. A ce titre,

Nouvelle mesure

la Région Occitanie appelle à renforcer le pouvoir d'achat des Français, facilitant ainsi les départs en vacances. L'absence des touristes internationaux va peser lourd sur l'économie du tourisme. Un tel soutien permettrait de soutenir le tourisme français.

La présidente de Région, Carole Delga, propose ainsi plusieurs actions à l'échelle nationale et régionale :

- **La création d'un chèque tourisme** : il pourrait être financé par l'Etat, les collectivités et les comités d'entreprises volontaires. Pour sa part, **la Région élabore déjà actuellement un PASS OCC'YGENE**, source de réductions sur la restauration, l'hébergement et les loisirs.
- **Un acte de solidarité nationale de la part des sociétés autoroutières** : dans le cadre de leur concession avec l'Etat, un effort exceptionnel, pourrait être fait par les sociétés autoroutières françaises en « levant les barrières », et en réduisant les frais de péages durant ces vacances pour faciliter les déplacements du plus grand nombre.
- **Des tarifs réduits sur les transports régionaux** : la Région Occitanie prévoit une tarification spéciale durant les congés scolaires sur les trains et cars liO pour permettre aux habitants de voyager « dans leur zone » sans grever leur pouvoir d'achat.

Mesure 27 - La Région promeut la destination Occitanie : 3 M€

L'Occitanie a, bien avant les autres destinations françaises, démontré que la croissance de son économie touristique serait beaucoup plus portée par la consommation de loisirs et de séjours des clientèles locales et nationales. La Région et le Comité Régional du Tourisme Occitanie (CRTO), en coordination étroite avec les professionnels, mettent en place un plan d'actions, opérationnel dès la sortie de crise, visant à assurer la relance de la destination Occitanie en s'appuyant sur son savoir-faire et ses moyens financiers. Ce plan vise prioritairement la relance de la consommation régionale. Cela passe par un travail de communication sur la destination touristique Occitanie autour d'une campagne «Prenez des vacances dans votre zone». Il s'agit également de capter le marché national, en jouant la carte de «l'Occitalité» adossée à des notions de qualité, de confiance, de liberté et d'évasion. Au-delà de la campagne de promotion qui sera lancée début juin, la Région Occitanie et le Comité Régional du tourisme mettent en place des mesures concrètes afin d'attirer les habitants et les touristes dans une découverte de la destination :

- **Création d'une plateforme de pré-réservation :** afin de créer de la trésorerie pour les restaurateurs et hôteliers, les voyageurs pourront réserver à un tarif avantageux des nuitées et repas sans dates définies et en profiter dans les prochains mois.
- **Création d'un numéro vert de conseil, d'organisation et de réservation des séjours :** le CRT mobilisera ses ressources et un partenaire pour proposer une aide à la préparation des séjours en région, avec une possibilité de réservation des nuitées et repas, sans frais de commission.
- **Participation à la création d'un PASS OCC'YGENE** dès précision de l'Etat sur le financement. La Région travaille à la création d'un dispositif propre à l'Occitanie regroupant des offres et des réductions sur la restauration, l'hébergement, les loisirs et les transports par train ou par car. Ce dispositif sera lancé en juillet et sera étendu jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Mesure 28 - La Région soutient le secteur du thermalisme, du bien-être et du thermoludisme

Un plan de relance d'envergure spécifique au secteur du thermalisme, bien-être et thermoludisme viendra également compléter le fonds L'OCCAL et le plan de relance lancé avec le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie (CRT).

Concernant la situation particulière de Lourdes, la Région et le CRT prendront leur part à un plan de relance spécifique avec des soutiens à la trésorerie pour l'hôtellerie et la restauration ainsi qu'un plan spécifique à Lourdes : « 10 bonnes raisons de venir à Lourdes cet été ».

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

Mesure 29 - La Région crée un fonds Solutions associations Occitanie : 5 M€

La Région Occitanie crée le « Fonds Solutions associations Occitanie », représentant 35 M€ dont 5 M€ destinés à soulager les associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement.

Les associations vont bénéficier d'une part du paiement de la totalité des subventions votées pour l'exercice 2020, pourvu que leurs dépenses soient au moins égales au montant de la subvention régionale, sur la base d'une attestation sur l'honneur et de contrôles a posteriori. Ce dispositif dérogatoire concerne les subventions votées d'un montant inférieur à 500 000€.

Les associations peuvent également solliciter une aide au fonds exceptionnel Solutions. Cette aide financière vise à soulager les associations qui pourront ainsi honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires ainsi que les rémunérations des salariés. Sont éligibles les projets associatifs d'un budget total d'au moins 20 000€ et ayant un déficit de ressources propres de plus de 40%. Le fonds prendra en charge 25% de ce déficit dans la limite d'un montant maximum d'aide de 30 000€. Pour ce fonds Solutions, la Région agit notamment en coordination avec l'Etat, les Départements pour accompagner au mieux le tissu associatif.

LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

Mesure 30 - Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie : 45 M€

La crise économique mondiale déclenchée par le Covid-19 a mis en évidence la fragilité de l'industrie nationale. C'est pourquoi la Région, en lien et concertation avec les industriels implantés en Occitanie, les grands donneurs d'ordre et l'Etat, mène un **travail de recensement des relocalisations nécessaires**. Sont ciblés en priorité les investissements qui répondent aux besoins de la population dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'environnement, de de l'énergie, de l'aéronautique et du numérique afin d'assurer l'indépendance stratégique et la résilience de l'économie pour assurer les besoins vitaux et fondamentaux des habitants.

Concernant l'industrie de la santé, la Région accompagne et finance **9 projets de recherche COVID** en partenariat avec l'Agence Nationale de la Recherche dont les objectifs sont de suivre, comprendre et endiguer la pandémie. Elle soutient également le laboratoire Sys2Diag qui travaille au développement d'un test salivaire simple et rapide.

La Région appelle à un plan de relance national avec à la clé la relocalisation industrielle.

Mesure 31 - La Région dédie avec ses partenaires un Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir

Ce comité de pilotage stratégique régional de l'économie en Occitanie, coprésidé par le préfet de région et la présidente de Région, est composé des consulaires, des pôles de compétitivité et clusters régionaux, des branches professionnelles, de la Banque de France, de Bpifrance, de la Fédération Régionale des Banques mais aussi des représentants du monde industriel et économique. Ce comité de pilotage constitue un cadre régulier de dialogue, au plus proche des besoins des entreprises et des territoires.

Mesure 32 - La Région coopère au niveau européen et international : 720 000€

Nouvelle mesure

Au titre de son devoir de solidarité et de la conviction que les échanges avec des partenaires au niveau européen et international permettent de bâtir des solutions intelligentes et résilientes pour tous, la Région Occitanie souhaite déployer des actions de coopération européenne et de solidarité internationale :

- La coopération européenne avec **l'adoption d'un plan de solidarité COVID « Eurorégional »**. Ce plan sera mis en œuvre dès le 1er juin sur une période prévisionnelle de 18 mois et mobilisera une enveloppe de 700 000€ en 2020.
- La solidarité internationale : **la Région contribue, à hauteur de 20 000€, au fonds de solidarité Afrique lancé par Cités Unies France**. A travers ce fonds, la Région souhaite apporter une aide aux collectivités territoriales africaines les plus en difficulté et intervenir dans la phase de résilience et de réhabilitation qui suivra l'urgence humanitaire.
- **La participation de la Région aux échanges d'expériences au niveau européen et international en particulier avec l'OCDE** pour bâtir un nouveau modèle de développement.

Notes

Notes

Notes

CONTACTS PRESSE

Service de presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
service.presse@laregion.fr
05 61 33 52 75 – 04 67 22 81 31

@presseoccitanie | laregion.fr

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée